

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2023

RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION ET
L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1225)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 323

présenté par
M. Brosse

ARTICLE 24

I. – À la première phrase de l'alinéa 7, substituer au mot :

« cartographie »

le mot :

« carte ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la seconde phrase du même alinéa.

III. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, substituer à la seconde occurrence du mot :

« au »,

le mot :

« le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.